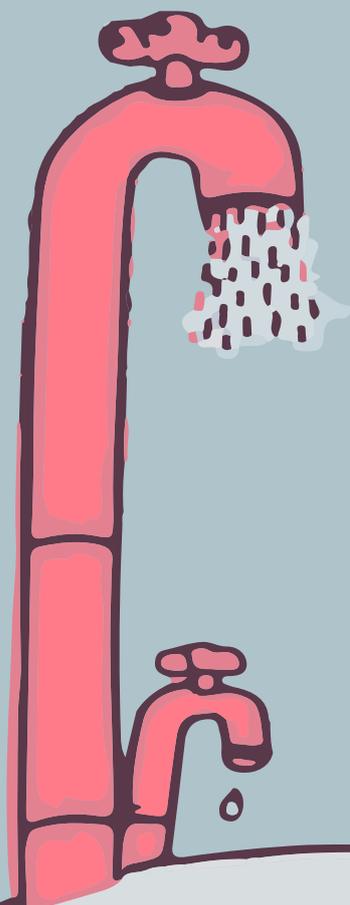


LÀ POUR DURER :

LA REMUNICIPALISATION DE L'EAU, UN PHÉNOMÈNE GLOBAL EN PLEIN ESSOR



180 cas en 2014

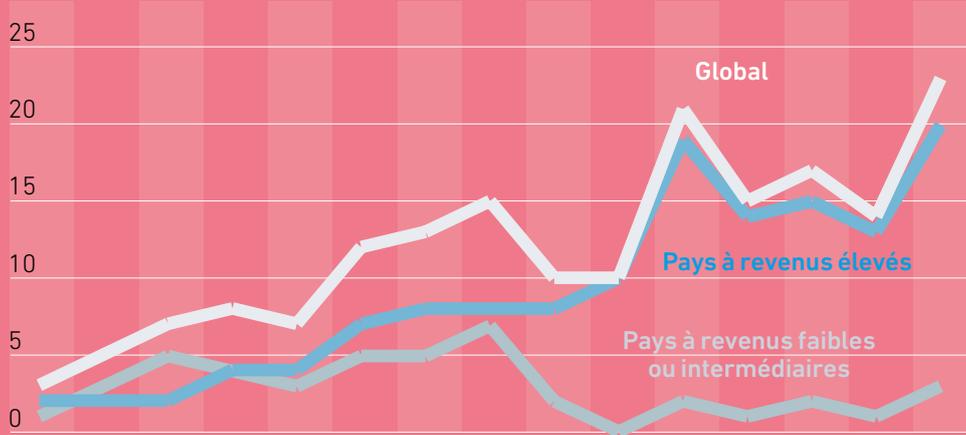
3 cas en 2000

LE PHÉNOMÈNE MONDIAL DE LA REMUNICIPALISATION 2000-2014

Nombre de villes ayant remunicipalisé leur service d'eau ou d'assainissement entre 2000 et 2014

PAR ANNÉE :

2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014



180
cas
dans le monde

136
cas dans les
pays à revenus élevés

44
cas dans les
pays à revenus faibles
ou intermédiaires



PAR PAYS :

Sources: PSIRU, Food & Water Watch, Corporate Accountability International, Remunicipalisation Tracker

Auteurs: Emanuele Lobina, Satoko Kishimoto, Olivier Petitjean

NOVEMBRE 2014

Publié par Public Services International Research Unit (PSIRU), Transnational Institute (TNI) et l'Observatoire des multinationales

Révision éditoriale : Madeleine Bélanger Dumontier

Traduction : Susanna Gendall

Mise en page : Ricardo Santos

Remerciements : Nous souhaitons remercier Mary Grant, de Food & Water Watch, et Corporate Accountability International pour nous avoir aidé à rassembler les informations relatives aux cas états-uniens ; Eloi Badia pour nous avoir fourni des informations sur les cas espagnols ; Lavinia Steinfort et Vladimir Popov pour nous avoir assisté dans nos recherches ; et Nick Buxton et Olivier Hoedeman pour leur relecture attentive de ce rapport. Ce livre blanc présente les principaux enseignements d'un ouvrage à paraître en 2015 sur la remunicipalisation de l'eau.

LÀ POUR DURER :

LA REMUNICIPALISATION DE L'EAU, UN PHÉNOMÈNE GLOBAL EN PLEIN ESSOR

INTRODUCTION

Villes, régions et pays du monde entier sont de plus en plus nombreux à choisir de tourner la page de la privatisation de l'eau et de « remunicipaliser » leurs services, en reprenant le contrôle de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Dans la plupart des cas, la remunicipalisation est une réponse aux fausses promesses des opérateurs privés et à leur incapacité à placer les besoins des gens avant la recherche de profit. Ce rapport examine la remunicipalisation de l'eau et de l'assainissement comme un phénomène global en plein essor, et propose une vue d'ensemble – la plus complète à ce jour – des cas récents de remunicipalisations de l'eau dans le monde entier. Au cours des 15 dernières années, il y a eu au moins 180 cas de remunicipalisation de l'eau dans 35 pays, à la fois au Nord et au Sud de la planète, parmi lesquels certains exemples très médiatisés en Europe, Amérique, Asie et Afrique. Les grandes villes qui ont remunicipalisé leur eau incluent Accra (Ghana), Berlin (Allemagne), Buenos Aires (Argentine), Budapest (Hongrie), Kuala Lumpur (Malaisie), La Paz (Bolivie), Maputo (Mozambique) et Paris (France). En revanche, au cours de la même période, il y a eu très peu de cas de nouvelles privatisations de l'eau dans les grandes villes du monde : seulement Nagpur (Inde), où cette privatisation est fortement contestée, et Djeddah (Arabie saoudite).

Malgré plus de trois décennies de promotion incessante de la privatisation et des partenariats public-privé (PPP) par les institutions financières internationales et les gouvernements, il est désormais clair que *la remunicipalisation de l'eau, en tant qu'option politique, est là pour durer*. L'expérience directe des problèmes communément associés à la gestion privée de l'eau – manque d'investissements dans les infrastructures, hausses tarifaires, risques environnementaux – a convaincu d'innombrables citoyens et décideurs politiques que le secteur

public est le mieux placé pour fournir des services de qualité et promouvoir le droit humain à l'eau.

Le terme de « remunicipalisation » se réfère au retour de services d'eau ou d'assainissement auparavant privatisés sous l'égide des collectivités locales ou, plus généralement, sous contrôle public. Ceci se produit ordinairement en cas de résiliation ou de non renouvellement des contrats passés avec le secteur privé par les autorités locales. Mais ce processus ne se déroule pas toujours (ou pas seulement) à l'échelle municipale. Les autorités régionales et nationales ont une influence considérable sur le financement et la gestion des services d'eau et d'assainissement, et, dans certains cas, elles interviennent directement comme opératrices de ces services, de sorte que le processus se déroule parfois à une échelle supérieure à celle d'une ville.

Mais quelle que soit sa forme et son échelle, la remunicipalisation représente généralement une réaction collective contre le caractère insoutenable de la privatisation de l'eau et des PPP. En raison de l'impopularité de la privatisation, les entreprises privées de l'eau ont utilisé leur puissance de marketing pour inciter les gens à croire que les concessions, contrats d'affermage et autres PPP sont différents de la « privatisation » ; mais ce n'est pas vrai. Tous ces différents termes se réfèrent à une même réalité : le transfert au secteur privé du contrôle et de la gestion des services d'eau et d'assainissement. Les décideurs doivent être conscients des coûts et des risques élevés de la privatisation de l'eau. Dans cette optique, ils ont beaucoup à apprendre de l'expérience des collectivités publiques qui ont choisi la remunicipalisation et qui se vouent au développement de services publics de l'eau efficaces et démocratiques.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

1 *La remunicipalisation de l'eau est un phénomène global en plein essor*

En date d'octobre 2014, on compte au moins 180 cas identifiés de remunicipalisation de l'eau survenus depuis 2000. Cette cartographie n'en est encore qu'à ses débuts, et on peut s'attendre à ce que s'ajoute à cette liste un grand nombre de cas encore non repérés, à mesure que ce travail progressera. Ce phénomène de remunicipalisation se retrouve aussi bien dans l'hémisphère Nord que dans l'hémisphère Sud de la planète : 136 cas ont été identifiés dans des pays à hauts revenus - où les élus locaux bénéficient de davantage de ressources administratives et sont moins soumis à la conditionnalité des prêts des institutions financières internationales, - alors que 44 cas concernent des pays à revenus faibles ou intermédiaires. Au Nord, la liste des villes qui ont remunicipalisé leur service de l'eau inclut des capitales comme Paris en France et Berlin en Allemagne, ainsi que des grandes villes américaines comme Atlanta et Indianapolis. Au-delà du cas emblématique de villes comme Paris, de nombreuses municipalités plus petites optent elles aussi pour un retour de l'eau sous contrôle public : rien qu'en France, par exemple, plus de 50 communes ou agglomérations ont mis fin à leurs contrats de gestion privée ou ont décidé de ne pas les renouveler. Dans les pays du Sud, la remunicipalisation concerne de nombreuses villes autrefois présentées comme pionnières de la privatisation de l'eau, comme Buenos Aires (Argentine), La Paz (Bolivie), Johannesburg (Afrique du Sud), Dar es-Salaam (Tanzanie) et Kuala Lumpur (Malaisie). À Jakarta (Indonésie), la remunicipalisation du service d'eau de la ville est actuellement en cours, encouragée par une forte campagne citoyenne.

2 *Les remunicipalisations s'accroissent de façon spectaculaire*

Le nombre de cas dans les pays à hauts revenus présente une nette accélération au fil du temps : 81 ont eu lieu entre 2010 et 2014, alors que seulement 41 avaient eu lieu entre 2005 et 2009. Le rythme des remunicipalisations a donc doublé au cours des cinq dernières années. Cette tendance est encore plus forte dans un pays comme la France : 8 cas entre 2005 et 2009, contre 33 depuis 2010. La remunicipalisation emblématique de Paris a manifestement influencé de nombreuses autres municipalités, y compris hors de France, comme en Espagne.

3 *Les raisons de remunicipaliser l'eau sont universelles*

Comme l'illustrent les cas décrits dans ce rapport, les facteurs qui mènent à la remunicipalisation de l'eau sont similaires dans le monde entier, parce que liés aux fausses promesses de la privatisation. Ces facteurs incluent : la piètre performance des entreprises privées (par exemple, à Dar es Salaam, Accra, Maputo) ; le sous-investissement (par exemple, Berlin, Buenos Aires) ; des conflits sur les coûts d'exploitation et sur la tarification (par exemple, Almaty, Maputo, Indianapolis) ; la flambée des factures d'eau (par exemple Berlin, Kuala Lumpur) ; les difficultés à superviser les opérateurs privés (par exemple, Atlanta) ; leur manque de transparence financière (par exemple, Grenoble, Paris, Berlin) ; les réductions d'effectifs et la mauvaise qualité de service (par exemple Atlanta, Indianapolis).

4 *Dans la plupart des cas, la remunicipalisation passe par la résiliation pure et simple des contrats privés*

La majorité des cas de remunicipalisation dans le monde surviennent par résiliation des contrats privés avant leur échéance, à l'exception de la France où la plupart des collectivités locales attendent le terme des contrats pour mettre fin à la privatisation de l'eau. Au niveau mondial, 92 cas de remunicipalisation ont eu lieu par résiliation, contre 69 cas de non renouvellement de contrats privés à leur expiration. Cela signifie que dans la majorité des cas, les contrats de gestion privée de l'eau se sont révélés si insoutenables que les élus locaux ont opté pour la remunicipalisation alors même qu'ils savaient qu'ils pourraient avoir à verser une indemnité à l'opérateur privé. Même si la meilleure manière d'éviter les coûts de remunicipalisation est de ne pas privatiser en premier lieu, ce constat suggère que la résiliation d'un contrat privé est possible, et souvent moins coûteuse à long terme que de persévérer dans la gestion privée.

5 *Les pays pionniers de la remunicipalisation de l'eau sont ceux qui ont la plus longue expérience de la gestion privée*

Ce n'est nullement un hasard si la France, le pays qui a la plus longue histoire de gestion privée de l'eau et où sont basées les plus grandes multinationales du secteur, présente de très nombreux cas de remunicipalisation. Les élus locaux et les citoyens français ont une expérience de première main du « modèle de gestion privée » que Veolia et Suez ont ensuite tenté d'exporter dans le reste du monde. Ces dernières années, de très nombreuses villes françaises ont décidé de suivre les traces de Grenoble et de Paris en reprenant le contrôle de leurs services d'eau. Un nombre encore plus important de contrats arrivera à échéance dans les prochaines années, et on peut s'attendre à ce que de nombreuses autres villes françaises remunicipalisent leur eau.

6 *La remunicipalisation tend à améliorer l'accès et la qualité des services publics de l'eau*

En éliminant l'impératif de maximisation des profits qui caractérise le secteur privé, la remunicipalisation de l'eau conduit souvent à une amélioration de l'accès et de la qualité des services. L'efficacité égale ou supérieure des services publics de l'eau et la baisse des prix se vérifie dans des exemples aussi différents que Paris (France), Arenys de Munt (Espagne), et Almaty (Kazakhstan). Dans certains cas, comme Grenoble (France), Buenos Aires (Argentine) et Arenys de Munt, les nouveaux opérateurs publics ont également considérablement augmenté les investissements dans les équipements et infrastructures. Les avantages sociaux de la remunicipalisation de l'eau sont manifestes à Arenys de Munt, où les autorités locales et le nouvel opérateur public ont restructuré le système tarifaire de manière à garantir l'accès à l'eau des ménages à faibles revenus. À Buenos Aires, l'accès universel à l'eau est également devenu une priorité pour le nouvel opérateur public AySA, ce qui explique l'augmentation spectaculaire des investissements dans les infrastructures. Depuis la remunicipalisation, AySA a développé des programmes de formation pour les employés qui travaillent avec les résidents des quartiers pauvres afin d'étendre l'accès au service.

7 *La remunicipalisation est une opportunité de mettre en place une gouvernance démocratique*

La remunicipalisation permet de renforcer la responsabilité démocratique et la transparence des services publics. À Paris et Grenoble (France), les nouveaux opérateurs publics de l'eau ont mis en place des formes avancées de participation publique. Tout d'abord, des représentants de la société civile siègent au conseil d'administration aux côtés des représentants des collectivités locales, avec voix délibérative. Cela permet à la société civile de prendre part aux décisions sur la gestion de ce service public essentiel, et de rendre le service plus proche des citoyens et de leurs besoins. En outre, des « observatoires » ont été mis en place pour ouvrir des espaces de participation des citoyens aux décisions stratégiques sur les investissements, les options technologiques et la fixation des tarifs. Les deux villes considèrent que la mise à disposition intégrale des informations relatives au service est une condition fondamentale pour la responsabilité démocratique, la transparence et la participation.

8 *La remunicipalisation est rendue plus difficile par les pressions externes, y compris d'éventuels litiges avec les anciens opérateurs*

Une remunicipalisation réussie du service de l'eau requiert une planification et une évaluation des risques minutieuses, notamment pour les pays du Sud qui sont sous l'emprise d'agences multilatérales biaisées en faveur du secteur privé. Les décideurs doivent être conscients que les coûts de transaction de la remunicipalisation peuvent inclure le paiement d'indemnités aux opérateurs privés pour leur manque à gagner. Quand un contrat privé est résilié avant son échéance, les entreprises privées peuvent poursuivre les gouvernements locaux afin de recevoir le paiement de tous les bénéfices anticipés en vertu du contrat. Le concessionnaire privé d'Arenys de Munt, en Espagne, s'est farouchement opposé au processus de remunicipalisation en déposant plainte contre le conseil municipal. La ville d'Indianapolis aux États-Unis a été contrainte de payer 29 millions de dollars à la multinationale française Veolia afin de résilier le contrat de 20 ans qu'elle avait signé une décennie plus tôt. Les habitants de Berlin ont dû accepter de racheter au prix fort les actions détenues par leurs deux opérateurs privés. Les concessionnaires privés ont poursuivi les autorités de Tucuman et Buenos Aires,

en Argentine, devant un tribunal d'arbitrage international pour obtenir compensation. Le risque d'avoir à verser une lourde indemnité peut affecter le processus de prise de décision des élus locaux qui envisagent de remunicipaliser leur eau (comme à Jakarta en Indonésie, Szeged en Hongrie ou Arezzo en Italie). Mais dans d'autres cas, les avantages potentiels sont si évidents que les élus sont prêts à faire face à ce risque.

9 *Les partenariats public-public peuvent soutenir les efforts de remunicipalisation*

Les opérateurs publics de l'eau et les associations nationales ou régionales regroupant ces opérateurs sont de plus en plus nombreux à proposer leur assistance aux villes qui souhaitent mener à bien un processus de remunicipalisation. En Espagne, la société publique régionale Aguas del Huesna (Andalousie) a facilité la remunicipalisation de l'eau dans 22 municipalités. Les opérateurs

remunicipalisés de Paris et de Grenoble ont joué un rôle clé pour aider d'autres collectivités locales de France et d'ailleurs à remunicipaliser et améliorer leurs services de l'eau. Les collectivités locales et les opérateurs publics français ont également bénéficié d'un échange d'expériences et de connaissances en matière de remunicipalisation facilité par des associations d'élus locaux et d'entreprises publiques. L'institution régionale catalane CONGIAC a également joué un rôle clé dans le processus de remunicipalisation de l'eau d'Arenys de Munt. Ce type de partenariat traverse aussi les frontières : après des expériences malheureuses de PPP, le gouvernement mozambicain a conclu un partenariat à but non lucratif, axé sur le renforcement des capacités locales, avec une compagnie publique néerlandaise. La coopération entre entreprises publiques de l'eau dans le cadre de « partenariats public-public » est une alternative viable aux PPP et à leurs coûts exorbitants, et elle constitue la façon la plus efficace d'aider des autorités publiques à améliorer leurs services de l'eau.

RECOMMANDATIONS POUR LES DÉCIDEURS ET LES ÉLUS LOCAUX

Ce rapport représente la première tentative de cartographie mondiale de la remunicipalisation de l'eau. De cet exercice résultent des messages forts pour les décideurs du Nord et du Sud :

1 *La privatisation des services de l'eau et les PPP doivent être évités.*

Les décideurs politiques et les fonctionnaires qui envisagent de transférer la gestion de leurs services d'eau au secteur privé doivent comprendre les risques qu'ils prennent et tirer la leçon des erreurs commises par d'autres collectivités locales. Au lieu d'amener l'efficacité et l'innovation promises, la privatisation de l'eau et les PPP produisent presque systématiquement des résultats négatifs à long terme pour les citoyens et leurs gouvernements. Or résilier des contrats insatisfaisants avec le secteur privé avant leur expiration n'est pas facile en raison du risque de devoir payer plusieurs millions en compensation.

2 *La remunicipalisation est un remède viable aux promesses non tenues de la privatisation de l'eau et des PPP.*

Il y a beaucoup à apprendre de l'expérience des autres collectivités et autorités locales sur la meilleure manière de remunicipaliser l'eau et de recréer des services publics de qualité. Les décideurs qui envisagent de résilier des contrats insatisfaisants avec des opérateurs privés peuvent tirer de précieux enseignements de l'exemple des plus de 180 villes du Nord et du Sud de la planète qui ont remunicipalisé leurs services d'eau. La remunicipalisation est aussi une opportunité de réinventer le service public de l'eau et de le rendre plus efficace et responsable vis-à-vis des citoyens. Les opérateurs publics, les associations régionales et nationales et diverses organisations civiques sont de plus en plus disposés à apporter un soutien concret à la remunicipalisation. La solidarité, la coopération et les partenariats entre pouvoirs publics peuvent ouvrir la voie à des services d'eau plus démocratiques, plus solidaires et plus durables.

EXEMPLES DE REMUNICIPALISATION DE L'EAU

Les 13 cas qui suivent illustrent certains des problèmes récurrents liés à la remunicipalisation de l'eau au Nord et au Sud. Ces cas décrivent le processus de remunicipalisation, ses déterminants et les résultats obtenus.

Grenoble, France

Un premier contrat d'affermage attribué à une filiale de Suez en 1989, controversé et entaché de corruption,

avait été critiqué par la chambre régionale des comptes pour son manque de justification économique. Le contrat d'exploitation a alors été renégocié, avec création d'une société d'économie mixte impliquant la municipalité en 1996. Mais le contrat renégocié a lui aussi suscité la controverse. Il prévoyait que la gestion et les autres services soient sous-traités à Suez, qui bénéficiait d'une croissance garantie de sa rémunération, même en l'absence de risques d'exploitation supplémentaires. Les tribunaux ont fini par annuler les décisions municipales et les contrats. La décision de remunicipaliser l'approvisionnement en eau, pour cause de corruption, de manque de transparence et de prix excessifs, fut prise en mars 2000, et mise en œuvre en 2001, avec la résiliation du contrat privé avec Suez. L'opérateur municipal Régie des Eaux de Grenoble (REG) a augmenté les investissements dans la maintenance et le renouvellement des infrastructures par un facteur de trois par rapport à l'opérateur privé, tout en gardant le prix de l'eau à un niveau plus bas et plus stable. Une forme avancée de participation du public dans les prises de décision a été adoptée par la nouvelle entreprise publique : un tiers des membres du conseil d'administration sont des représentants de la société civile et les deux tiers restants des conseillers municipaux (Lobina et Hall, 2007).

En 1984, deux contrats d'affermage de 25 ans pour l'approvisionnement en eau de Paris furent attribués à Veolia et Suez (chaque entreprise couvrant la moitié de la ville). En 2000, ces contrats furent critiqués par la chambre régionale des comptes pour leur manque de transparence financière. En 2002, un audit commandé par la ville de Paris constata que les prix pratiqués par les opérateurs étaient entre 25% et 30% plus élevés que les coûts économiquement justifiés. En 2003, la Cour des comptes a relevé une différence importante,

Paris, France

et croissante, entre les réserves financières constituées par les opérateurs pour l'entretien du réseau et les travaux qu'ils avaient effectivement menés. Cette tactique avait pour effet de gonfler le prix de l'eau et de reporter à plus tard l'entretien des infrastructures. En outre, les sociétés mères des opérateurs recevaient le paiement de divers frais de «savoir-faire». Les deux opérateurs sous-traitaient les travaux d'entretien à des filiales des mêmes groupes, de sorte que les sociétés mères pouvaient réaliser des bénéfices supplémentaires. Parce que cette situation a perduré durant des années malgré la renégociation des contrats en 2003, la ville de Paris a décidé de reprendre le contrôle de son approvisionnement en eau. La remunicipalisation a eu lieu en janvier 2010, à l'expiration des deux contrats avec Suez et Veolia. Les contrats n'ont pas été renouvelés en raison du manque de transparence financière des opérateurs, qui avait été critiqué à plusieurs reprises par les organismes publics d'audit.

Dans sa première année d'exploitation, le nouvel opérateur municipal Eau de Paris a réalisé des économies de 35 M€, qui lui ont permis de baisser ses tarifs de 8%. À ce jour, le prix de l'eau et de l'assainissement à Paris reste bien inférieur à la moyenne française malgré les difficultés techniques spécifiques de l'approvisionnement en eau potable d'une grande métropole. Eau de Paris a également initié des actions de solidarité : il a augmenté sa contribution au fonds de solidarité pour le logement de la ville (de € 175 000 à € 500 000), payé une allocation de solidarité eau à 44 000 ménages pauvres de la ville, lancé une campagne d'économies d'eau, et systématiquement évité de couper l'approvisionnement en eau dans les squats (Pigeon et al, 2012). La nouvelle gouvernance d'Eau de Paris a renforcé sa transparence et sa responsabilité démocratique (Sinaï, 2013). La ville a mis en place un Observatoire de l'eau afin de promouvoir la participation des citoyens au sein d'Eau de Paris. En ce qui concerne la participation du public aux processus décisionnels, onze membres du Conseil d'administration d'Eau de Paris sont des conseillers municipaux, deux représentent les employés et cinq représentent la société civile (un issu de l'Observatoire, deux experts de l'eau et de l'assainissement, une ONG environnementale, et une organisation de consommateurs). L'ancienne présidente d'Eau de Paris, Anne Le Strat, a déclaré que « le modèle de l'Observatoire permet une nouvelle expérience pour une compagnie publique d'eau, celle d'entendre directement les retours des citoyens et permettre à ces derniers de s'impliquer dans la gestion stratégique d'Eau de Paris ».

Berlin, Allemagne

En 1999, 49,9% des actions de Berlinwasser Holding AG (BWH) - propriétaire de l'opérateur de l'eau de Berlin

Berliner Wasser Anstalt öffentlichen Rechts (BWB) - furent vendues à un consortium comprenant RWE et Veolia. Cet accord secret prévoyait que le consortium privé contrôle la direction de BWB à travers la nomination du directeur exécutif et du directeur financier. Le contrat avec RWE et Veolia garantissait un rendement sur capitaux propres de 8% pour les actionnaires privés, garanti par le Land de Berlin pour 28 ans. Le contrat s'est révélé très controversé, car il a entraîné un grave sous-investissement et une flambée des prix. Cette situation a mené à l'organisation d'un référendum populaire en 2011 pour exiger la publication des termes du contrat. Le contrat privé était si impopulaire que, lors des élections locales de septembre 2011, la remunicipalisation était au programme de trois des quatre principaux partis politiques. Le contrat fut résilié lorsque le Land de Berlin racheta les actions détenues par RWE en avril 2012, et celles détenues par Veolia en septembre 2013. La remunicipalisation coûtera € 1,3 milliard aux contribuables berlinois - le prix de rachat des actions, qui sera répercuté sur les factures d'eau au cours des 30 prochaines années. Ce fardeau financier pèse sur la viabilité du service de l'eau malgré la remunicipalisation.

Atlanta, États-Unis

Six mois à peine après sa prise de fonction, invoquant la mauvaise gestion de l'entreprise, l'ancienne maire d'Atlanta Shirley Franklin a

résilié - 16 années à l'avance - le contrat de concession signé pour 20 ans par la ville avec United Water. United Water, filiale de Suez, est l'une des plus grandes compagnies privée d'eau opérant aux États-Unis. Durant les quatre années de son contrat de gestion du service de l'eau d'Atlanta (1999-2003), United Water a réduit de moitié les effectifs, et les tarifs ont augmenté chaque année de manière continue. La qualité de l'eau a diminué de façon si marquée que dans certaines occasions, les habitants de la ville ont été contraints de faire bouillir leur eau en raison du traitement insuffisant réalisé par United Water. Finalement, la ville a dû engager des inspecteurs pour contrôler le travail de United Water, ce qui a lui coûté la somme supplémentaire d'un million de dollars (Lobina et Corporate Accountability International, 2014).

Bien que Veolia continue à se vanter de ses bonnes performances à Indianapolis, ses documents de relations publiques ne livrent qu'une version tronquée de l'histoire. Pendant la période où elle a géré les services d'eau de la ville, à partir de 2002, l'absence de précautions appropriées a entraîné une interdiction de consommer

Indianapolis, États-Unis

l'eau sans la faire bouillir pour plus d'un million de personnes, ainsi que la perte de journées d'école ; les employés non syndiqués ont perdu leurs droits à la retraite ; et, en 2005, un grand jury fédéral a lancé une enquête sur des présomptions de falsification par Veolia des rapports sur la qualité de l'eau. Quelques années après le début du contrat, Veolia a tenté de le renégocier en secret, sans supervision de la Commission de régulation des services publics de l'Indiana. Veolia a menacé de se retirer et a acculé la ville à lui verser un paiement annuel supplémentaire de 1,9 million de dollars pour compenser les bénéfices perdus. Veolia a systématiquement surfacturé les résidents en leur envoyant des factures estimées basées sur leur utilisation d'eau en été, à l'insu de la Commission de régulation des services publics de l'Indiana. Peter Kovacs, un avocat local qui a initié une action de groupe contre Veolia au nom de 250 000 habitants de la région, se rappelle encore du soutien qu'il a immédiatement reçu de centaines d'usagers lésés, et comment la pression des médias a forcé le gouvernement local à résoudre le problème. En fin de compte, la ville a été contrainte de payer une amende de 29 millions de dollars à Veolia pour pouvoir résilier, plus d'une décennie à l'avance, le contrat qu'elle avait signé pour 20 ans (Lobina et Corporate Accountability International, 2014).

En mai 1993, un consortium mené par Suez-Lyonnaise des Eaux a obtenu la concession pour 30 ans du

Buenos Aires, Argentine

service d'eau et d'assainissement de Buenos Aires. Huit mois plus tard à peine, la société d'exploitation Aguas Argentinas a demandé une « révision extraordinaire » de ses tarifs, en raison de pertes opérationnelles imprévues. Bien que ces hausses tarifaires aient été approuvées en juin 1994, le contrat de concession fut ensuite à nouveau renégocié en 1997 et amendé de telle manière qu'il ne restait presque rien des dispositions initiales. Non seulement de nouvelles charges furent introduites et les tarifs révisés à la hausse, mais le concessionnaire obtint huit mois supplémentaires pour mettre en œuvre les investissements prévus, et divers investissements initialement escomptés furent soit annulés, soit retardés. Entre mai 1993 et décembre 1998, Aguas Argentinas n'a réalisé que 42,1% des investissements prévus initialement, pour une valeur totale de 746,39 millions de dollars US (Lobina, 2005). En 2002, le gouvernement local initia une renégociation du contrat, qui dura des années. Finalement, sur fond de conflit grandissant, il décida d'annuler le contrat de concession et de créer l'entreprise publique AySA pour reprendre immédiatement en charge la fourniture des services d'eau et d'assainissement (Azpiazu et Castro, 2012).

Suez initia une demande d'indemnisation auprès du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). En retour, des plaintes contre Suez ont été déposées devant des tribunaux argentins par des résidents, des organisations de la société civile et des élus locaux pour défaut de service.

La nouvelle société publique d'eau AySA, créée sous un régime de propriété participative (l'État en détient 90% et le syndicat des travailleurs 10%), a amené des changements positifs. Elle investit dans sa main-d'œuvre : les heures de formation dispensées aux travailleurs ont considérablement augmenté, passant de 21 874 heures en 2006 à 60 000 heures en 2009. Les indicateurs suggèrent également qu'AySA a su mettre en place de meilleures conditions de travail en termes de sécurité et d'hygiène. L'extension de l'accès au service est une priorité absolue. Le gouvernement argentin a injecté à partir de 2009 des millions dans les infrastructures pour promouvoir l'accès universel à l'eau et à l'assainissement, dans le cadre de son Plan pour les quartiers défavorisés. Une stratégie créative a été mise en œuvre pour atteindre cet objectif : des coopératives de travail ont été créées pour associer les résidents à l'extension de l'accès à l'eau dans les quartiers pauvres, ce qui a permis de connecter plus de 700 000 nouveaux foyers au réseau d'eau (Azpiazu et Castro, 2012).

Tucuman, Argentine

Ce contrat a été résilié après que les consommateurs ont cessé de payer leurs factures en raison de défaillances opérationnelles graves. En 2007, le tribunal du CIRDI a condamné l'Argentine à payer 105 millions de dollars US de compensation, au lieu des 375 millions de dollars réclamés par Vivendi (actuellement Veolia). Cela suggère que les entreprises multinationales peuvent gonfler leurs demandes d'indemnisation afin de fausser les procédures judiciaires et de biaiser les négociations en leur faveur.

Ce contrat a été résilié en 2005 par le gouvernement tanzanien pour des raisons de mauvaise performance.

Dares-Salam, Tanzanie

Biwater, entreprise britannique, a déposé deux demandes d'indemnisation devant deux tribunaux internationaux d'arbitrage différents et a perdu à chaque fois. Elle a perdu le procès intenté devant la Haute Cour du Royaume-Uni en vertu des règles de la Commission des Nations unies pour le droit commercial international (pour la résiliation anticipée du contrat) et a été condamnée à payer £ 3,000,000 de dommages et intérêts, ce qu'elle a refusé de faire (Pigeon et al, 2012). Elle a également perdu la procédure intentée pour expropriation devant le CIRDI, qui a constaté que

même si le gouvernement de la Tanzanie avait violé son traité bilatéral d'investissement avec le Royaume-Uni sous quatre aspects (y compris l'expropriation illégale des actifs de la joint-venture locale de Biwater, City Water), la firme n'avait pas le droit à une indemnisation parce que la valeur de son investissement dans City Water était nulle au moment de l'expropriation.

Almaty, Kazakhstan

En 1999, la multinationale française Vivendi (actuellement Veolia) a remporté une concession de 30 ans pour l'approvisionnement et l'assainissement à Almaty. La concession a été résiliée et les services remunicipalisés en 2003 en raison de désaccords sur les hausses de prix demandées par Veolia, qui était deux fois plus importantes que ce que le gouvernement était prêt à accepter. Veolia a demandé une augmentation de 0,08 dollar US par mètre cube en 1999 à 0,12 en 2002, puis à 0,29 en 2005. Après la remunicipalisation, en 2005, l'entreprise d'État Vodokanal pratiquait un prix de 0,15 dollar US (Maslyukivska et Sohail, sd).

La Malaisie est engagée dans un processus de renationalisation de son réseau d'eau

Kuala Lumpur, Malaisie

(Pigeon et al, 2012). Dans la province de Selangor, qui comprend Kuala Lumpur, la concession de l'eau est détenue par Syabas, qui appartient à la société privée malaisienne Puncak Niaga. En vertu d'un accord avec sa société mère, Syabas doit payer à Puncak Niaga des « frais de gestion » d'un montant de MYR 8,4 millions par an (environ 2,6 millions de dollars), pour un total de MYR 32 millions (9,8 millions de dollars US) depuis 2005. Syabas attribue 72% de ses contrats de fourniture et de sous-traitance, d'une valeur de MYR 600 millions, sans appel d'offres ouvert. Les tarifs pratiqués par Syabas sont plus du double du montant facturé par l'opérateur public de l'eau de l'État de Penang. En septembre 2014, le gouvernement fédéral et celui de l'État ont signé un accord pour finaliser la restructuration de l'approvisionnement en eau de Selangor. Quatre des trois concessionnaires, dont Syabas, seront repris par Air Syarikat Selangor, la nouvelle société publique chargée de traiter et distribuer l'eau dans la plus grande partie de l'État de Selangor.

Jakarta, Indonésie

En 1997, deux concessions d'eau de 25 ans ont été attribuées à deux consortiums menés par des filiales de multinationales, la française Suez et la britannique Thames Water. Ces deux concessions ont été très controversées, en raison du manque de transparence dans l'attribution des contrats et de la mauvaise performance des

opérateurs. Au bout de 16 ans de concession, Pam Jaya, la société publique de l'eau, et le gouvernement avaient accumulé au moins IDR 590 milliards (48,38 millions de dollars US) de dette. Cette dette est due à la disparité entre les mécanismes de paiements prévus dans le cadre du contrat de concession initial. Ce contrat prévoit que PAM Jaya verse aux opérateurs privés une redevance qui augmente automatiquement tous les six mois, tandis que le prix de l'eau payé par les résidents au gouvernement provincial ne pouvait concrètement pas être augmenté dans la même mesure, car ils étaient déjà soumis à des factures d'eau élevées. Cela a créé une situation où Pam Jaya accumulait des déficits énormes. Le prix de l'eau pour les usagers individuels a été multiplié par dix à Jakarta, ce qui en fait le tarif de l'eau le plus élevé de toute l'Asie du Sud-Est. La mobilisation sociale des citoyens et des travailleurs contre la privatisation a été forte. La Coalition des résidents de Jakarta contre la privatisation de l'eau (KMMSAJ) a lancé une action de groupe en 2012 demandant que les tribunaux de Jakarta émettent une injonction obligeant le gouvernement à mettre fin aux concessions. En 2013, le gouverneur de Jakarta, Joko Widodo (aujourd'hui président de l'Indonésie) a annoncé que la ville allait racheter les actions de Suez. En mars 2014, le gouvernement de Jakarta prévoyait de passer par l'entreprise publique JakPro pour racheter les actions détenues par Suez dans sa concession de Jakarta. KMMSAJ a critiqué ce projet car il signifie que le contrat de concession existant resterait probablement en l'état. Le processus est encore en cours au moment où ces lignes sont écrites, mais il est clair que la privatisation emblématique de l'eau de Jakarta s'est révélée insoutenable (Jacobson, 2014).

Mozambique

À la fin des années 1980 et dans les années 1990, le Mozambique a privatisé

les entreprises de service public appartenant à l'État et la gestion de l'eau. En 1999, le gouvernement a conclu un partenariat public-privé (PPP) avec Aguas de Moçambique (ADEM), dont l'actionnaire principal était Aguas de Portugal (AdP), pour la capitale Maputo et quatre villes de province : Beira, Nampula, Quelimane et Pemba. Après que de fortes pluies eurent provoqué une inondation dévastatrice en 2000, AdeM a voulu augmenter les tarifs pour compenser ses pertes. Alors même que le gouvernement dénonçait les objectifs non atteints et les obligations contractuelles non respectées par le partenaire privé, celui-ci affirmait que ses pertes justifiaient une augmentation tarifaire. Les contrats dans les quatre villes de province ont expiré en 2008 et n'ont pas été renouvelés. Maputo avait un contrat plus long, qui a pris fin début 2010, lorsque le gouvernement, via la société holding publique FIPAG, a racheté 73% des actions. Le Mozambique a centralisé la responsabilité de la gestion de l'eau en la confiant

à FIPAG, mettant ainsi fin à une longue décennie de PPP. En 2005, le gouvernement a lancé un partenariat à but non lucratif entre opérateurs de l'eau (POE) avec Vitens Evides international (VEI), firme publique des Pays-Bas, dans quatre petites villes du Sud du pays. Ce partenariat vise à rendre ces quatre villes autonomes et capables de fournir des services d'eau abordables et adéquats à leur population, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités du personnel et la gestion locale. Bien qu'il reste à voir si ces services d'eau auront la capacité de maintenir par eux-mêmes de bons niveaux de performance à long terme, le POE a été étendu à huit autres villes du pays et apparaît comme une approche efficace pour renforcer les capacités locales à assurer le service public de l'eau dans de bonnes conditions.

Cette petite ville de Catalogne illustre la manière dont un concessionnaire privé peut recourir

*Arenys de Munt,
Espagne*

à des tactiques coercitives d'obstruction, mais aussi le changement positif que peut apporter une remunicipalisation. En 2010, le conseil municipal décida de ne pas renouveler son contrat de concession avec SOREA, une filiale de Suez qui gérait le service d'eau de la ville depuis 1999. Au cours des débats du conseil et après la décision, SOREA a déposé deux plaintes administratives, dans le but d'intimider les élus locaux. SOREA a par exemple demandé la liquidation des investissements non recouverts et une indemnisation pour les dommages encourus et la perte de profits futurs. En dépit de ces tactiques, la ville d'Arenys de Munt a recommencé à gérer directement son service de l'eau en 2011, à travers une division de la société municipale GUSAM (Gestió Urbanística y Servicios SA Arenys de Munt). Durant la première année, la mise en place du service a représenté un énorme défi. L'institution publique régionale CONGIAC (Consortium pour la gestion intégrée de l'eau en Catalogne) a joué un rôle clé de formation, en laissant GUSAM utiliser son laboratoire de contrôle de qualité et proposant des achats cumulés d'électricité. Ce partenariat public-public a contribué à améliorer le service. Une réduction tarifaire sur les 100 premiers litres par personne et par jour a été introduite, avec pour conséquence que les tarifs de l'eau à Arenys de Munt sont maintenant 31% plus bas que le taux moyen dans la province de Barcelone. Le nouvel opérateur public Aigües de Arenys a également adopté des politiques sociales pour garantir l'accès à ce service essentiel pour les familles les plus vulnérables (celles qui gagnent moins que le salaire minimum). L'intégration des services d'eau potable et d'assainissement a permis à la ville d'augmenter les investissements dans le réseau. Cela a également contribué à améliorer l'efficacité de production d'eau de 57% à 67%. La gestion publique a amélioré la qualité du service en privilégiant l'intérêt public.

LISTE GLOBALE DE REMUNICIPALISATIONS

en date d'octobre 2014

Les villes qui ont remunicipalisé leurs services d'eau et d'assainissement entre 2000 et 2014 sont listées dans les deux tableaux ci-dessous. Le premier tableau regroupe les villes situées dans des pays à hauts revenus, et le second tableau répertorie des villes dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Chaque tableau contient les informations suivantes : villes ou zones géographiques plus larges ayant remunicipalisé leur eau, année où cette décision a été prise, société privée qui exploitait le service avant la remunicipalisation, et état du processus de remunicipalisation. Cette méthodologie permet d'évaluer l'ampleur et le rythme de la remunicipalisation de l'eau dans les différents pays, ainsi que de comparer le Nord et le Sud.

R Résilié
 E Contrat expiré et non renouvelé
 P Résiliation prévue
V Vendu par l'opérateur privé
 O L'opérateur privé s'est retiré

[Hyperliens](#) vers une présentation des cas sur le site remunicipalisation.org (en anglais) [Hyperliens](#) vers d'autres sources

Tableau 1 Pays à hauts revenus

	Pays	Ville	Date	Opérateur privé	État
1	Belgique	Regional (Aquafin)	2004	Severn Trent	R V
2	Canada	Hamilton	2004	American Water	E
3	Canada	Hamilton	2006	Enron	
4	France	Briançon	2000	SAUR	R
5	France	Grenoble	2000	Suez	R
6	France	Neufchâteau	2001	Veolia	R
7	France	Venelles	2001	SAUR	E
8	France	Cherbourg	2002	Veolia	E
9	France	Lanvollon-Plouha	2002	Veolia/Suez	E
10	France	Castres	2003	Suez	R
11	France	Varages	2003	Suez	E
12	France	Embrun	2006	Veolia	E
13	France	Saint-Paul (La Réunion)	2006	Veolia	R
14	France	Châtelleraut/ Naintré	2007	Veolia	E
15	France	La Fillière	2007	Suez	E
16	France	Tournon-sur-Rhône	2007	Saur	E
17	France	Belley	2008	Alteau	E
18	France	Digne-les-Bains	2009	Suez	E
19	France	Greater Rouen	2009	Veolia/Suez	E
20	France	Albi	2010	Suez	E
21	France	Annonay	2010	Saur	E
22	France	Lacs de l'Essonne	2010	Veolia/Suez	E
23	France	Barousse Comminges Save	2010	SEM Pyrénées	R
24	France	Paris	2010	Veolia/Suez	E
25	France	Saint-Jean-de-Braye	2010	SAUR	E
26	France	Tarnos, Ondres, Boucau et St-Martin-de-Seignaux	2010	Suez	E

27	France	Bordeaux	2011	Suez	E
28	France	Évry Centre Essonne	2011	Suez	E
29	France	Jonzac	2011	Veolia	E
30	France	Montbéliard	2011	Veolia	R
31	France	Greater Nantes	2011	Veolia/Suez	E
32	France	Brest	2012	Veolia	E
33	France	Gâtine	2012	Suez	R
34	France	Muret	2012	Veolia	E
35	France	Saint-Malo	2012	Veolia	E
36	France	Saint-Pierre des Corps	2012	Veolia	E
37	France	Argenton-sur-Creuse	2013	Veolia	E
38	France	Capbreton	2013	Suez	E
39	France	Fleury les Aubrais	2013	Saur	E
40	France	Nice	2013	Veolia	E
41	France	Rennes	2013	Veolia	E
42	France	Valence	2013	Veolia	E
43	France	Vernon	2013	Veolia	E
44	France	Aubagne / La Penne-sur-Huveaune	2014	Veolia	E
45	France	Blois	2014	Veolia	E
46	France	Capesterre-Belle-Eau (Guadeloupe)	2014	Veolia	E
47	France	Castelsarrasin	2014	Saur	E
48	France	Courgent	2014	Suez	R
49	France	Fort de France - Lamentin - Saint Joseph - Schoelcher (Martinique)	2014	Suez/Veolia	E
50	France	Montpellier	2014	Veolia	E
51	France	Pays de Nay	2014	Saur	E
52	France	Troyes	2014	Veolia	E
53	Allemagne	Krefeld	2005	RWE	R
54	Allemagne	Stuttgart	2010	EnBW	E
55	Allemagne	Solingen	2012	MVV Energie AG	R
56	Allemagne	Bielefeld	2012	Stadtwerke Bremen/Essent	R
57	Allemagne	Oranienburg	2012	Gelsenwasser	R
58	Allemagne	Berlin	2013	Veolia/RWE	R
59	Allemagne	Burg (Sachsen-Anhalt)	2014	Veolia	E
60	Allemagne	Rostock	2014	Remondis	P
61	Hongrie	Kaposvar	2007	Suez	E
62	Hongrie	Pecs	2011	Suez	R
63	Hongrie	Budapest	2012	Suez	R
64	Italie	Reggio Emilia	2012	IREN	E
65	Italie	Varese	2012	a2a	R
66	Espagne	Medina Sidonia	2003	Aqualia (FCC)	R
67	Espagne	Huesna (Alanís de la Sierra, Alcolea del Río, Almadén de la Plata, Brenes, Las Cabezas, Cantillana, Carmona, Cañada Rosal, Constantina, El Coronil, El Cuervo, El Madroño, Los Molares, Lebrija, Los Palacios y Vfca., El Pedroso, El Real de la Jara, Tocina, Vva. Del Río y Minas, El Viso del Alcor, San Nicolás del Puerto, Utrera)	2007	ACS	R

68	Espagne	Figaró Montmany	2009	CASSA Group	R
69	Espagne	Arenys de Munt	2011	SOREA (Agbar/Suez)	R
70	Espagne	Arteixo	2013	Aqualia (FCC)	R
71	Espagne	La Línea de la Concepción	2013	Aqualia (FCC)	R
73	Espagne	Alfes	2014	Aigües de Catalunya	O
74	Espagne	Ermua	2014	Suez	R
75	Espagne	Estella del Marqués	2014	Aqualia	R
76	Espagne	Guadalcacín	2014	Aqualia	R
76	Espagne	Montornés del Vallès	2014	Familiar privada	P
77	Espagne	Torredera	2014	Aqualia	R
78	États-Unis	Atlanta, GA	2003	United Water (Suez)	R
79	États-Unis	Angleton, TX (lien)	2004	Veolia	R
80	États-Unis	Plainfield, IN (lien)	2004	United Water (Suez)	R
81	États-Unis	Laredo, TX	2005	United Water (Suez)	R
82	États-Unis	Coxsackie, NY	2005	Veolia	R
83	États-Unis	Jackson, AL	2005	Veolia	
84	États-Unis	Pekin, IL (lien)	2005	United Water (Suez)	E
85	États-Unis	East Aurora, NY	2005	Veolia	E
86	États-Unis	Conroe, TX	2005	Veolia	R
87	États-Unis	Demopolis, AL	2006	Veolia	E
88	États-Unis	Five Star Water Supply District, AL	2006	Veolia	R
89	États-Unis	Southern Water & Sewer District, KY	2006	Veolia	R
90	États-Unis	North Brunswick, NJ	2006	United Water (Suez)	R
91	États-Unis	Logan, WV	2006	Veolia	E
92	États-Unis	Petaluma (eaux usées), CA	2007	Veolia	E
93	États-Unis	Houston (eaux usées), TX (lien)	2007	United Water (Suez)	R
94	États-Unis	Karnes City, TX	2007	Veolia	E
95	États-Unis	Winchester, NH	2008	United Water (Suez)	R
96	États-Unis	Stockton, CA (lien, lien)	2008	OMI-Thames Water	R
97	États-Unis	Fairfield-Suisun (eaux usées) CA (lien)	2008	United Water (Suez)	R
98	États-Unis	Central Elmore Water & Sewer Authority, AL	2008	Veolia	
99	États-Unis	Cave Creek, AZ	2008	American Water	E
100	États-Unis	Horn Lake, MS	2008	Southwest Water	R
101	États-Unis	Odem, TX	2008	Veolia	R
102	États-Unis	Hayden, ID (lien)	2009	Veolia	R
103	États-Unis	Durham County, NC (lien)	2009	United Water (Suez)	R
104	États-Unis	Burley (eaux usées), ID (lien)	2009	Veolia	R
105	États-Unis	Surprise, AZ	2009	American Water	E
106	États-Unis	Biddeford, ME (lien)	2009	CH2M Hill OMI	E
107	États-Unis	O'Fallon, MO	2009	Alliance Water Resources	E
108	États-Unis	Kline, PA (lien)	2009	United Water (Suez)	O
109	États-Unis	North Adams, MA (lien)	2010	United Water (Suez)	R
110	États-Unis	Overton, TX (lien)	2010	Veolia	R
111	États-Unis	Indianapolis, IN (lien)	2010	Veolia	R
112	États-Unis	Freeport, IL	2010	United Water (Suez)	E
113	États-Unis	Evansville, IN (lien)	2010	American Water	E

114	États-Unis	Gary, IN	2010	United Water (Suez)	R*
115	États-Unis	Liberty, MO	2010	CH2M Hill OMI	R
116	États-Unis	Webb City, MO	2010	CH2M Hill OMI	E
117	États-Unis	Skaneateles, NY	2010	Severn Trent	R
118	États-Unis	Lampasas, TX	2010	CH2M Hill OMI	R
119	États-Unis	Leander, TX	2010	Southwest Water	
120	États-Unis	Whitesburg (eau et eaux usées), KY	2011	Veolia	R
121	États-Unis	Brunswick -Glynn County, GA	2011	United Water (Suez)	R
122	États-Unis	Tama, IA (lien)	2011	Veolia	R
123	États-Unis	Schenectady (eaux usées), NY	2011	Veolia	R
124	États-Unis	Plymouth (eau et eaux usées), NC (lien)	2011	Veolia	E
125	États-Unis	Manchester Township, NJ	2011	United Water (Suez)	
126	États-Unis	Summit City, NJ	2011	United Water (Suez)	R
127	États-Unis	New Albany (eaux usées), IN	2012	American Water	E
128	États-Unis	Gladewater, TX	2012	Veolia	R
129	États-Unis	Lanett AL	2012	Veolia	
130	États-Unis	Barstow, CA	2012	United Water (Suez)	E
131	États-Unis	Coeburn, VA	2013	Veolia	R
132	États-Unis	Weslaco, TX (lien)	2013	CH2M Hill	R
133	États-Unis	Cameron, TX	2013	Severn Trent	R
134	États-Unis	Storm Lake, IA (lien)	2013	Veolia	R
135	États-Unis	Reidsville, NC	2014	United Water (Suez)	R
136	États-Unis	Oakland County, MI	2014	United Water (Suez)	R

* La ville a voté la résiliation du contrat, mais a ensuite négocié un « accord de transition » avec l'entreprise pour éviter d'avoir à payer les frais de résiliation de \$450,000. C'est pourquoi United Water peut affirmer que le contrat n'est pas officiellement résilié.

Tableau 2 Pays à revenus faibles ou intermédiaires

137	Albanie	Albanie	2007	Berlinwasser International	R
138	Argentine	Buenos Aires	2006	Suez	R
139	Argentine	Province de Buenos Aires Province (74 municipalités)	2002	Enron	R
140	Argentine	Buenos Aires Province (Gran)	2006	Impregilo	R
141	Argentine	Santa Fe et Rosario	2006	Suez	R
142	Bolivie	Cochabamba	2000	Bechtel	R
143	Bolivie	La Paz/El Alto	2007	Suez	R
144	Cap Verde	National	2005	Aguas de Portugal	R V
145	Centrafrique	Bangui	2001	Saur	R
146	Chine	Da Chang (Shanghai)	2004	Thames	0
147	Chine	Shenyang	2002	Suez	R
148	Colombie	Bogota (eaux usées)	2004	Suez	R
149	Colombie	Bogota (eau)	2010	Gas Capital	R
150	Ghana	National	2011	Vitens, Rand Water	E
151	Guinée	Conakry et 16 centres urbains plus petits	2003	Saur/Veolia	0
152	Inde	Latur	2012	SPML (Shubash Projects and Marketing Ltd)	R
153	Jordanie	Amman	2007	Suez	E

154	Kazakhstan	Ust-Kamenogorsk	2007	IR-Group	R
155	Kazakhstan	Almaty	2003	Veolia	R
156	Kazakhstan	Astana (approvisionnement en gros)	2003	Veolia	O
157	Indonésie	Badung Bali	2013	Mahasara Buana, Intan Dyandra Mulya, Dewata Artha Kharisma	E
158	Liban	Tripoli	2007	Suez	E
159	Malaisie	Kuala Lumpur (Selangor)	2014	Syabas, PNSB, SPLASH, ABASS	P
160	Malaisie	Indah Water Consortium (assainissement)	2001	Prime Utilities	V
161	Mali	Bamako	2005	Saur	R
162	Maroc	Rabat-Salé région	2014	Redal (Veolia)	V
163	Maroc	Tanger-Tétouan	2014	Amendis (Veolia)	V
164	Mozambique	Beira, Nampula, Quelimane et Pemba	2008	Aguas de Mozambique (Saur et Aguas de Portugal)	E
165	Mozambique	Maputo	2010	Aguas de Portugal	R
166	Afrique du Sud	Amathali (Stutterheim)	2005	Suez	R
167	Afrique du Sud	Johannesburg	2006	Suez	E
168	Afrique du Sud	Nkonkobe (Fort Beaufort)	2002	Suez	R
169	Tanzanie	Dar es Salaam	2005	Biwater	R
170	Turquie	Antalya	2002	Suez	R
171	Ouganda	Kampala	2004	Ondeo (Suez)	E
172	Ukraine	Lugansk	2012	Rosvodokoanal	R
173	Ukraine	Kirovograd	2008	Water Services, LLC	R
174	Uruguay	Maldonado	2006	Suez	R
175	Uruguay	Maldonado	2005	Aguas de Bilbao	R
176	Ouzbékistan	Bukhara	2007	Veolia	R
177	Ouzbékistan	Samarkand	2007	Veolia	R
178	Venezuela	Monagas State	2001	FCC	E
179	Venezuela	National	2002	Aguas de Valencia	R
180	Vietnam	Thu Duc	2003	Suez	R

Sources: PSIRU, Food & Water Watch, Corporate Accountability International, Remunicipalisation Tracker



Illustrations prises de la vidéo:
Remunicipalisation: Putting Water Back into Public Hands
http://www.youtube.com/watch?v=BISM1TPm_k8
Crédits: dentdecuir.com

RÉFÉRENCES

- Livre : *Remunicipalisation: Putting Water Back into Public Hands* (anglais, espagnol, italien) sous la direction de M. Pigeon, D.A. McDonald, O. Hoedeman, and S. Kishimoto, 2012. Études de cas approfondies (Paris, Hamilton, Buenos Aires, Dar es Salaam et Malaisie) disponibles en ligne : <http://www.tni.org/briefing/remunicipalisation?context=599>
- Film d'animation de 5 minutes (anglais, espagnol, français, italien, portugais, allemand, turc, grec) http://www.youtube.com/watch?v=BISM1TPm_k8
- Remunicipalisation tracker : informations sur des exemples de remunicipalisation et des luttes pour la remunicipalisation dans le monde entier. www.remunicipalisation.org
- Azpiazu, D., Castro, J.E. (2012) « Aguas Públicas: Buenos Aires in Muddled Waters », in Pigeon, M., McDonald, D. A., Hoedeman, O., and Kishimoto, S. (dir.), *Remunicipalisation: Putting Water Back into Public Hands*, 58-73. Amsterdam: Transnational Institute.
- Corporate Accountability International (2014), « Troubled Waters: Misleading Industry PR and the Case for Public Water. White paper », http://www.stopcorporateabuse.org/sites/default/files/resources/cai_troubledwaters_whitepaper_webres.pdf
- Food & Water Watch (2010), « The Public Works: How Remunicipalization of Water Services Saves Money », <http://documents.foodandwaterwatch.org/doc/Remunicipalization.pdf>
- Food & Water Watch (2010), « Trends in Water Privatization: The Post-Recession Economy and the Fight for Public Water in the United States », <http://documents.foodandwaterwatch.org/doc/PrivatizationTrends.pdf>
- Hall, D. (2012), « Re-municipalising Municipal Services in Europe ». Rapport PSIRU commandé par la Fédération syndicale européenne des services publics, mai (révisé en novembre), <http://www.psiru.org/sites/default/files/2012-11-Remun.docx>.
- Jacobson, P. (2014), « Hints of Widodo's approach », *Asia Times Online*, 8 juillet 2014, http://www.atimes.com/atimes/Southeast_Asia/SEA-02-080714.html.
- Lobina, E. and Hall, D. (2013), « Water Privatisation and Remunicipalisation: International Lessons for Jakarta », Rapport PSIRU, soumis à la Central Jakarta District Court Case No. 527/Pdt.G/2012/PN.Jkt. Pst, novembre, <http://www.psiru.org/sites/default/files/2014-W-03-JAKARTANOVEMBER2013FINAL.docx>
- Lobina, E. and Hall, D. (2007), « Experience with private sector participation in Grenoble, France and lessons on strengthening public water opérations », *Utilities Policy*, 15: 93-109.
- Lobina, E. (2005), « Problems with Private Water Concessions: A Review of Experiences and Analysis of Dynamics », *International Journal of Water Resources Development*, 21(1): 55-87.
- Maslyukivska, O. and Sohail, M. (n.d.), « Public sector delays in Kazakhstan, the case of Almaty Sui », in *Existing constraints in the Europe and CIS région*, document préparé pour le PNUD, http://europeandcis.undp.org/files/uploads/PPP/05_Constraints.pdf
- Sinaï, A. (2013), « L'eau à Paris: retour vers le public », juillet, Paris: Eau de Paris, http://www.eaudeparis.fr/uploads/tx_edpevents/LivreRemunicipalisation_01.pdf
- Hall, D., Lobina, E. and Terhorst, P. (2013), « Re-municipalisation in the early 21st century: Water in France and energy in Germany », *International Review of Applied Economics*, 27(2): 193-214.

T

N

I

**OBSERVATOIRE
DES MULTINATIONALES**
SOCIAL, ÉCOLOGIQUE, POLITIQUE

PSIRU

Contacts et sites :

Transnational Institute: Satoko Kishimoto satoko@tni.org
<http://www.tni.org>

Observatoire des multinationales: Olivier Petitjean opetitjean@multinationales.org
<http://multinationales.org/>

Public Services International Research Unit, University of Greenwich: Emanuele Lobina E.Lobina@greenwich.ac.uk
<http://www.psiru.org/>